



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Mont de Marsan, le 3 avril 2019

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES LANDES

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS :

GAÏA à Campagne et Meilhan

GAÏA à Cazères sur l'Adour, lieu-dit "Jouanlance"

GAÏA à Cazères sur l'Adour, lieu-dit "Luzan Nord"

GAÏA à Renung, Cazères sur l'Adour et Duhort
Bachen

Références établissements : 052.4055 – 052.4071 – 052 6391 –
052.5738

Référence Courrier : MJ/IC40/19DP-

Affaire suivie par : Muriel JOLLIVET
muriel.jollivet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 58 05 76 28 Fax : 05 58 05 76 27

Objet : Changement d'exploitant

Rapport de l'inspection des installations classées

à

Monsieur le préfet des Landes

Par arrêtés préfectoraux n°DCPPAT-BDLIT 2018-549, 550, 551 et 552 du 4 octobre 2018, la société Bétons Granulats Occitans a été autorisée à exploiter les carrières situées sur les communes de Campagne et Meilhan, Cazères sur l'Adour, lieu-dit "Jouanlance", Cazères sur l'Adour, lieu-dit "Luzan Nord" et Renung, Cazères sur l'Adour et Duhort Bachen, en lieu et place de la société GAMA.

Le 5 octobre 2018, la société GAÏA a transmis un extrait Kbis en date du 1^{er} octobre 2018, justifiant du changement de dénomination commerciale de la société "Bétons Granulats Occitans", au profit de la société GAÏA.

S'agissant d'un simple changement de dénomination commerciale, sans modification des capacités techniques et financières, nous proposons qu'il soit donné acte à la société GAÏA du changement d'exploitant pour les carrières visées en objet.

4 projets d'arrêtés préfectoraux sont joints en conséquence au présent rapport.

L'inspectrice de l'environnement,

Muriel JOLLIVET

Validé et approuvé
La responsable de l'unité
départementale des Landes

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA

PJ : projets d'arrêtés préfectoraux